

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 janvier 2008

CP 08/01-08

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
RD 115 / RD 32 / RD 958, RD 928, RD 813/VC 5 et RD 958
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les routes départementales RD 115 / RD 32 / RD 958, RD 928, RD 813/ VC 5 et RD 958.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 19 et 26 novembre 2007 et les 3, 10 et 17 décembre 2007, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants, passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (RD 115 / RD 32 / RD 958, RD 928 et RD 813/VC 5) et procédure adaptée (RD 958), aux entreprises proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution : prix 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 115/ RD 32/ RD 958 – PR 26+563 – Aménagement de carrefour - BRUNIQUEL

Montant : 506 469.50 €HT (solution variante)

Délai d'exécution : 16 semaines

Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

RD 928 – PR 31+700 – Aménagement de carrefour avec la zone artisanale –
BEAUMONT DE LOMAGNE

Montant : 455 516.30 €HT (solution de base)

Délai d'exécution : 16 semaines

Attributaire : SCREG Sud-Ouest (82)

RD 813/ VC 5 – PR 56+050 – Aménagement de carrefour giratoire – RD 813 – Aménagement traverse d'agglomération (1^{ère} phase) – GOLFECH

Montant : 613 664.50 €HT (solution variante 1)
Délai d'exécution : 13 semaines
Attributaire : APPIA Quercy-Agenais (46)

RD 958 - PR 77+350 – Aménagement de carrefour – Accès aire d'accueil - CASTELSARRASIN

Montant : 85 735.50 €HT
Délai d'exécution : 5 semaines
Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 19 et 26 novembre 2007 et les 3, 10 et 17 décembre 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'ensemble des marchés d'aménagement des RD 115/RD 32 / RD 958, RD 928, RD 813/VC 5 (appel d'offres ouvert) et RD 958 (procédure adaptée) avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 115/ RD 32/ RD 958 – PR 26+563 – Aménagement de carrefour - BRUNIQUEL

Montant : 506 469.50 €HT (solution variante)
Délai d'exécution : 16 semaines
Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

RD 928 – PR 31+700 – Aménagement de carrefour avec la zone artisanale –
BEAUMONT DE LOMAGNE

Montant : 455 516.30 €HT (solution de base)
Délai d'exécution : 16 semaines
Attributaire : SCREG Sud-Ouest (82)

RD 813/ VC 5 – PR 56+050 – Aménagement de carrefour giratoire – RD 813 –
Aménagement traverse d'agglomération (1^{ère} phase) – GOLFECH

Montant : 613 664.50 €HT (solution variante 1)
Délai d'exécution : 13 semaines
Attributaire : APPIA Quercy-Agenais (46)

RD 958 - PR 77+350 – Aménagement de carrefour – Accès aire d'accueil -
CASTELSARRASIN

Montant : 85 735.50 €HT
Délai d'exécution : 5 semaines
Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,